Feux, régimes forestiers québécois, « projets d'intérêt national » fédéraux **Les peuples autochtones mangeront toute une dégelée à moins que...**

L'année 2025 s'annonce comme la suite des années records 2023-2024 en ce qui concerne la superficie des feux de forêts au Canada. En termes d'émanations de gaz à effet de serre (GES) comment d'ailleurs se fier à des statistiques qui les excluent alors, par exemple, qu'en 2023 ces feux ont émis au Canada plus de gaz carbonique que toutes les autres sources réunies ? On ne le dira jamais assez : dixit la NOAA charcutée par Trump, jusqu'à ce jour les émissions de gaz carbonique dans l'atmosphère non seulement croissent mais elles croissent chaque année, en moyenne lissée sur dix ans, d'une quantité croissante, les années 2023 et 2024 ayant battu des records,.

Le cocktail de la sécheresse induite par la réduction de la quantité de neige qui fond au printemps suivie de la chaleur caniculaire plus fréquente et prolongée et de la forêt boréale composée de conifères plus inflammables que les feuillus induit cette dévastation. Tout le Canada, Québec inclus, <u>a baigné dans une fumée</u> délétère jusqu'en Europe. Pour paraphraser le poète-chansonnier Richard Desjardins, une fois la forêt brûlé — il disait coupée — on voit les autochtones qui y habitent. Si l'on se fie <u>aux données de l'année record 2023</u> et bien que villages et même de petites villes non-autochtones ont dû et doivent toujours être aussi évacués — <u>31 000 personnes</u> l'étaient la semaine dernière — <u>les autochtones sont touchés proportionnellement plus</u> que les non-autochtones. Les évacués autochtones, désorientés et sans liens personnels dans les grandes villes blanches, sont-ils correctement logés ? À voir bien que des associations autochtones tâchent de faire en sortent qu'ils soient bien logés.

Toustes s'opposent au nouveau régime forestier sauf la CAQ et l'industrie forestière

Les peuples autochtones sont organiquement liés à la forêt qu'ils habitent et dont ils tirent des ressources vitales du moins en autant qu'il en reste après le pillage blanc et qu'ils y ont accès. C'est là le fondement matériel de la colère des dirigeants traditionnels autochtones du Québec vis-à-vis la réforme du régime forestier de la CAQ véhiculée par le projet de loi 97. Ils ne sont pas les seuls mécontents. Les experts de la forêt déplorent que la réforme ne mise pas d'abord sur la capacité d'adaptation de la forêt naturelle car « [l]es données scientifiques démontrent

d'ailleurs que ce sont ces écosystèmes forestiers qui sont les plus à même de résister aux bouleversements climatiques et à leurs conséquences, comme les feux. »

À titre de comparaison, ajoute-t-il [le cosignataire de la lettre des experts Jean-Pierre Jetté], les incendies records de 2023 ont provoqué des « échecs de régénération » sur une superficie qu'il évalue à 350 000 hectares. « Ces échecs se produisent quand la forêt est jeune. Et nous avons beaucoup rajeuni la forêt dans les 30 dernières années dans ces régions. Nous avons donc affaibli le processus naturel de résilience » explique-t-il. Cela signifie que sans une intervention humaine, qui pourrait coûter des centaines de millions de dollars et nécessiter plusieurs années de travaux, ces forêts peineront à se régénérer.

Les environnementalistes de <u>SNAP-Québec</u> dénoncent entre autre qu'il n'y ait « aucune mention de l'objectif de protéger 30% du territoire d'ici 2030 [conformément à la déclaration Montréal-Kunming de la COP15 sur la biodiversité] et propose un recul sur l'engagement historique de protéger 50% du territoire du Plan Nord. » Pourtant la part dévolue à l'industrie forestière deviendra intouchable. « Rappelons que même si des centaines de projets [d'aires protégées] ont été soumis au gouvernement, on ignore pour le moment quels projets pourraient être éventuellement retenus, afin de respecter la cible de protection de 30 % du territoire d'ici 2030. » Les zecs, les chasseurs et les pêcheurs ne sont pas plus heureux du projet de loi que les environnementalistes pour les mêmes raisons. Le projet de loi est même répudié par le chercheur qui l'a inspiré et cité par le gouvernement. De dire celui-ci « [e]n offrant un "minimum" de 30 % de la forêt à l'industrie pour lui faire épargner 80 millions par année sans rien obtenir en retour, Québec risque de créer des conflits et de l'"antagonisme" ».

Pour que ce minimum de 30% fournisse le 45% du volume de bois prévu, il faudrait faire d'importants investissements pour hausser la basse productivité de la forêt québécoise à celle trois à quatre fois plus importante de la forêt aménagée scandinave. Le reste des volumes (55%) devrait provenir du deuxième tiers soidisant multi-usages et aucunement du dernier tiers d'« aires protégées ». L'industrie forestière ne serait pas tenue par le nouveau régime à faire ces investissements qui ne seraient de toute façon productifs qu'après plusieurs années. Quant au gouvernement, il s'en décharge. On devine que la pression de l'approvisionnement se répercutera sur la partie multi-usages si ce n'est aux dépens de celle « protégée ».

En découle que l'industrie forestière contrôlera au moins 135 000 km carrés de la forêt québécoise, soit plus de quatre fois la superficie de la Belgique, sans aucune obligation de sa part y compris la cession par le gouvernement de « la "planification" des coupes directement aux entreprises ». Le prétexte de cette reddition à l'entreprise privée sont « [l]es tribulations économiques qui secouent le secteur du bois [qui] ont des répercussions directes sur la profitabilité des usines, et les tarifs douaniers de 14,5 % sur le bois d'œuvre imposés par le président américain... » En découle que « selon un principe d'utilisation exclusive et à perpétuité [l]e tiers du territoire public est ainsi transformé en "zones d'aménagement forestier prioritaire" où l'industrie règne, et où la liste des interdits est préoccupante : défense de créer des aires protégées, de réserves fauniques et de milieux humides d'intérêts, et ce, même pour le gouvernement. » « Et il remplace le système de mise en marché du bois. Les industriels devront désormais payer une "tarification dynamique". "Plus le marché est bon, plus les revenus de l'État sont grands ; plus le marché ralentit, moins les revenus sont bons'', a expliqué la ministre. Il s'agit d'une autre façon d'aider une industrie menacée par la guerre commerciale menée par les Américains. »

La CAQ avait cru rallier derrière les entreprises les travailleurs reliés à la forêt et les édiles des régions. La CSN demande sa révision car entre autres « [p]our la CSN et pour l'ensemble des syndicats du secteur forestier, il faudrait que la gestion de la forêt publique soit confiée à des sociétés régionales d'aménagement où tous les acteurs concernés seraient représentés. "Plusieurs compagnies forestières ont tendance à exploiter la forêt au plus vite pour augmenter les profits à court terme. Pour les travailleuses et les travailleurs, ce qui est important, c'est de maintenir de bons emplois à long terme." » Pour la FTQ, « [l]es processus de consultation se sont déroulés sans réelle participation de la société civile et les recommandations des Premières Nations n'ont pas été retenues. » « [L]a FQM [Fédération québécoise des municipalités], qui se considère comme "le porte-parole des régions", dénonce la décision de la ministre de redonner les commandes de l'aménagement de la forêt publique aux entreprises forestières. À son avis, il s'agit d'un retour dans le passé, au temps de L'erreur boréale, et de "l'importante crise de confiance de la population de l'époque qui fut à l'origine de la commission Coulombe" ».

Le peuples autochtones, d'abord les traditionnalistes, sont en pointe du combat

Faut-il s'étonner que « des blocus forestiers ont commencé à être érigés dans plusieurs régions du Québec, menés par une alliance de gardiens du territoire membres des nations atikamekw, innue et abénaquise qui n'ont pas nécessairement de lien avec les Conseils de bande. » Au Lac St-Jean, « [j]usqu'à maintenant, les blocages se sont déroulés dans le calme et plusieurs travailleurs forestiers se sont montrés compréhensifs, selon des manifestants. "[Lundi matin], il y a deux camions qui se sont présentés, on les a fait virer de bord. Il y a eu six camions de travailleurs qui se sont présentés aussi, on les a aussi fait virer de bord. On n'arrêtera pas de mettre de la pression", raconte le gardien du territoire Dave Petiquay. » Les autorités autochtones issues des Conseils de bande s'en inquiètent et promeuvent la concertation : « Dans un communiqué publié lundi [26 mai], l'entité gouvernante de la communauté innue du Lac-Saint-Jean, Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, déplore la gestion du gouvernement provincial dans ce dossier. "Le gouvernement du Québec perpétue sa mauvaise foi en mettant en péril sa chance de favoriser une concertation constructive dans la gestion du milieu forestier", peut-on lire dans le communiqué. »

De dire dans une lettre publique deux élus autochtones :

À l'opposé de ce qu'affirme le cabinet de la ministre, le projet de loi 97 n'offre pas d'avancées majeures pour les Premières Nations. Bien au contraire, il imposera des reculs inacceptables quant au respect de nos droits ancestraux. [...] Or, c'est avec l'industrie forestière que le gouvernement a coécrit le projet et c'est à l'industrie qu'il donne la cogestion de nos terres. [...] en faisant fi de notre droit au consentement préalable, libre et éclairé. [...] Nous ne voulons pas nuire aux communautés forestières ni aux travailleurs forestiers, car nous vivons avec eux sur le territoire. Néanmoins, nous demandons à ce que nos peuples soient aussi respectés. Nos droits ancestraux ne sont pas uniquement bénéfiques pour nos membres. Ils le sont pour tous, car ces droits concernent la santé des écosystèmes...

En lien avec les blocages des groupes traditionnels, « <u>des groupes autochtones ont envoyé des avis d'expulsion</u> à plusieurs compagnies forestières dans les régions du Saguenay–Lac-Saint-Jean, de la Mauricie et de la Côte-Nord. [...] "Par la présente, nous vous informons que tous vos employés et contracteurs doivent évacuer immédiatement nos territoires traditionnels autochtones non cédés, sur ordre de Première Nation Mamo et des Gardien·nes du Nehirowisiw Aski", peut-on lire dans une photographie de l'avis d'expulsion que les groupes atikamekw ont publiée sur les réseaux sociaux. »

Cette exaspération autochtone face au rejet « sauvage » de leurs droits nationaux reconnus par la Déclaration des Nations unies pourrait mener à de dures confrontations surtout de la relativement nombreuse jeunesse autochtone indépendamment de la modération des Conseils de bande prisonniers du financement relevant de la fédérale Loi des Indiens et d'ententes avec le gouvernement du Québec. La militance autochtone est bien consciente que même des blocages et des mobilisations aussi importants que ceux induits par la lutte des Wet'suwet'en en 2020 n'ont pas suffi à empêcher la construction d'un gazoduc à l'encontre de gouvernements Libéral et NPD se disant pourtant d'accord avec la Déclaration des droits autochtones de l'ONU alors que le gouvernement de la CAQ n'en a cure.

Comme en Ontario les syndicats appuient les autochtones tout en freinant

On constate la quasi-unanimité du rejet par la société québécoise vis-à-vis du projet de loi 97 hors CAQ et entreprises forestières au point de <u>faire hésiter la ministre</u> responsable sauf que le <u>Premier ministre persiste et signe</u>. Le <u>Sommet de la forêt de Chicoutimi</u> le 20 mai dernier a montré que les peuples autochtones soutenu par les syndicats sont en pointe de ce début de mobilisation bien que le fonctionnement « normal » des scieries et papeteries se dressent comme une barrière à cette unité. De dire Daniel Cloutier, le directeur québécois d'Unifor affilié à la FTQ : « "C'est sûr qu'on préfère des actions qui ne vont pas perturber les activités des usines." »

On en est là et pas seulement au Québec. En Colombie britannique, L'Union des chefs indiens <u>veut le retrait des projets de loi 14 et 15</u>, « deux projets de loi provinciale qui cherchent à accélérer des projets d'infrastructures et des projets d'énergie renouvelable. » L'affrontement est au moins aussi dur sinon plus contre <u>la loi 5 du gouvernement Ford</u> de l'Ontario :

Ce printemps, l'Ontario a annoncé son propre plan pour accélérer l'exploitation des ressources : le controversé projet de loi 5, [...]. En vertu de ce projet de loi, le gouvernement peut suspendre toute réglementation provinciale - y compris le droit du travail et le droit de l'environnement - dans toute région qu'il désigne comme "zone économique spéciale". Le projet de loi 5 vide également de sa substance la loi ontarienne sur les espèces en voie de disparition et reste vague quant à ses projets de consultation des populations autochtones. Après les protestations des

communautés autochtones, le cabinet du premier ministre a déclaré la semaine dernière qu'il modifierait le projet de loi afin d'affirmer son obligation de consulter les Premières nations. Cette obligation est déjà prévue par la Constitution.

Queen's Park a finalement <u>expédié le projet</u> en un temps trois mouvements sans tenir compte des manifestations autochtones en face du parlement ontarien à Toronto. Comme au Québec, <u>le mouvement syndical appuie la colère autochtone</u>:

Mme Walton [présidente de l'Ontario Federation of Labor] affirme que l'OFL est aux côtés des Premières nations qui ont manifesté à Queen's Park lundi et qu'elle voit un terrain d'entente dans la lutte à venir. Elle craint que ce projet de loi n'efface la santé et la sécurité au travail, les règlements de la Loi sur les métiers spécialisés et les dispositions relatives aux travailleurs blessés de la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail. [...] Les représentants des 290 000 travailleurs et travailleuses du secteur public de l'Ontario ont voté à l'unanimité pour demander au gouvernement de supprimer le projet de loi lors de l'assemblée générale annuelle du Syndicat canadien de la fonction publique en mai.

Les autochtones du Québec coupés de la lutte anti-Ottawa par une faute syndicale

Les deux provinces centrales, ± 60% tant de la population que du PIB canadien, sont certainement les fers de lance des grands projets favorisés par le projet de loi fédéral visant à accélérer la mise en œuvre de grands projets d'infrastructure, socle de la politique anti-Trump du gouvernement Libéral Carney. Inutile de dire que tant les organisations environnementales, craignant une recrudescence pétro-gazière, que les directions autochtones, menaçant un second *Idle no more*, s'alarment de cette centralisation expéditive au nom du nationalisme canadien anti-Trump. Quant au Québec nationaliste, il s'inquiète pour ses pouvoirs. Il y a cependant une asymétrie vis-à-vis la question autochtone entre le Québec et l'Ontario. Si l'opposition autochtone est dirigé en Ontario contre un « grand projet » à la mode fédérale ce n'est pas le cas au Québec car le projet de loi 97 n'appartient pas directement à cette catégorie sauf à classer l'intensification du pillage de la forêt québécoise comme une réponse anti-Trump, ce qui n'est pas faux.

En fait partie plutôt la nouvelle <u>loi 69 adoptée sous le bâillon</u> « *qui vise à donner les coudées franches à Hydro-Québec pour augmenter sa production d'électricité. Des investissements de près de 200 milliards \$ sont prévus d'ici 2035.* » <u>Le mouvement</u>

syndical s'est surtout opposé au projet de loi parce qu'il facilitait la privatisation de la production d'électricité et non pas pour son augmentation faramineuse de la production électrique de 50% bien que cette dernière soit la voie royale de la privatisation. Quand le PQ et Québec solidaire s'unissent à la « société civile » pour dénoncer le bâillon, la hausse extractiviste de la production d'électricité n'est nullement mentionnée mais est plutôt dénoncée « le gouvernement de la CAQ [qui] s'attaque au pacte québécois sur l'électricité : privatisation, politisation et augmentation des tarifs d'électricité, diminution du rôle de la Régie de l'énergie, larges pouvoirs discrétionnaires conférés au gouvernement. »

En découle une atonie autochtone par rapport à la loi 69 par suite de la politique d'Hydro-Québec de susciter un actionnariat autochtone en copropriété des grands projets éoliens annoncés. Avant cependant de pointer du doigt les peuples autochtones qui risquent forts de se faire enfirouaper par le capital financier qui leur avanceront les fonds qu'ils n'ont pas il serait bon de se rappeler leurs grandes pauvretés, leurs misères sociales et leur isolement gracieuseté du colonialisme blanc. Cependant, on perçoit de plus en plus de grandes hésitations du peuple innu, le premier concerné, cherchant à monnayer son approbation pour une reconnaissance de ses droits territoriaux.

Pourquoi les acteurs critiques de la société blanche ne mettent-ils pas plutôt l'accent sur la dénonciation du but principal de la loi 69, soit la gargantuesque nouvelle production d'électricité hydraulique et éolienne donnant l'impression que le recours au pétrole et au gaz naturel ne sera plus à terme nécessaire ?

L'énergie renouvelable ne remplace pas le pétrole et le gaz, elle s'y additionne

Cette croissance phénoménale prévue a pour seule raison de perpétuer l'auto solo, le bungalow, la ville tentaculaire et l'agro-industrie carnée. Ce nouvel extractivisme exige une orgie matérielle encore plus grande que celle de l'ancien extractivisme des hydrocarbures. Le ratio quantité de matière par kWh requis pour la fabrication des éoliennes, des panneaux solaires et des centrales hydrauliques est très supérieur à celui des hydrocarbures à cause du caractère diffus de ces types d'énergie par rapport aux hydrocarbures à coefficient énergétique très concentré. Parce qu'issues d'éparses énergies vivantes et non de celles concentrées sous terre, ces énergies exigent aussi soit le chamboulement de bassins versants de nos rivières soit l'occupation de vastes espaces.

De cette orgie matérielle découle une orgie d'énergie pour l'extraction minière, la transformation et le transport de ces matières. En résulte, paradoxalement, non pas une substitution d'un type d'extractivisme par un autre mais leur addition dans un contexte de croissance nécessaire à l'accumulation capitaliste. Il en est allé ainsi au XXe siècle pour le pétrole et le gaz vis-à-vis le charbon. Loin de remplacer ce dernier, le pétrole (et l'électricité hydraulique et nucléaire) s'est ajouté au charbon dont l'usage n'a cessé de croître mondialement même si au Québec, et dans plusieurs pays du vieil impérialisme, on peut avoir l'illusion de sa disparition.

L'unité peuples autochtones et peuple-travailleur pour franchir le Rubicon

Cette compréhension de la réalité donnerait une base solide commune entre lutte climatique et lutte pour l'intégrité territoriale autochtone. Quitte ensuite aux traditionnalistes, en s'appuyant sur les peuples autochtones, à faire entendre raison aux Conseils de bande tentés par l'appât affairiste du gain. De leur côté les écologistes plus conséquents, c'est-à-dire conscients du piège de l'extractivisme tout-électrique soi-disant se substituant à celui des hydrocarbures, ont à faire entendre raison tant aux syndicalistes qu'à Québec solidaire. Quant à son aile gauche, son analyse de la crise Solidaire démontre qu'elle passe complètement à côté du sujet. Ne nous illusionnons pas. Tant que les peuples autochtones seront réduits à leur propre force plus la poignée de coupables habituels du côté non-autochtone, ils frapperont un mur comme les Wet'suwet'en il y a cinq ans.

Même avec le soutien de la société blanche, tant que le mouvement ouvrier ne sera pas prêt à déclencher des grèves climatiques et pour la biodiversité, le Rubicon ne sera pas franchi. Aujourd'hui c'est la traversée du désert avec ses tentations cul-desac de vaine adoration du veau d'or. Au-delà se trouve <u>une terre de simplicité</u> solidaire et de travail de plein emploi écologique réduit et autogéré où à l'ère électronique on ne coupe pas des arbres pour fabriquer du papier-journal. Cette terre-mère remplacera au centuple l'enfer clinquant de l'accumulation coupe-gorge obligeant à la consommation de masse et son revers de guerre permanente froide ou chaude. Le peuple-travailleur pourrait-il franchir le Rubicon de la révolution écosocialiste tout en laissant faire les guerres devenant génocidaire comme celle contre le peuple palestinien que soutiennent nos gouvernements ? Poser la question est y répondre.

Marc Bonhomme, 13 juin 2025 www.marcbonhomme.com; bonmarc@videotron.ca